



## Une Escapade judiciaire couteuse et inutile...

Après avoir contesté (en cassation !) le dernier jugement du tribunal judiciaire de Cherbourg (qui validait la décision de l'Inspection du travail d'imposer à la direction Orano R de mener des négociations sincères et loyales sur la base d'effectifs cohérents et vérifiables en ce qui concerne le décompte des sous-traitants et leur répartition au sein des collèges), la direction nous a proposé un nouveau calendrier pour les prochaines élections professionnelles :

- Nouvelles réunions de négociation à partir du 16 janvier 2023
- Dépôt des listes fin février 2023
- Premier tour des élections le 21-28 mars (à confirmer)
- Second tour le 5-12 avril (à confirmer)

Nous déplorons le fait que la direction d'Orano R préfère aller en cassation plutôt que d'établir un dialogue social constructif. Les sommes importantes dépensées par notre entreprise pour cette inutile escapade judiciaire seraient bien mieux dans la poche des salariés... De même l'argent public dépensé par le ministère de la justice (donc l'Etat !) dans le cadre de cette procédure serait bien mieux par exemple dans les caisses de l'Hôpital...

Pourquoi cette escapade judiciaire couteuse et inutile ?

**Le partenaire  
des salariés de  
l'énergie nucléaire.**



Contact site de La Hague

Olivier LAFFITTE

✉ [olivier.laffitte@orano.group](mailto:olivier.laffitte@orano.group)

☎ 06 85 55 44 16